

L'enseignement catholique entre dans l'éducation prioritaire

6-7 minutes

JM Blanquer l'avait promis. Il l'a fait. Six établissements catholiques sous contrat avec l'Etat bénéficient de la nouvelle éducation prioritaire a annoncé le 23 septembre le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme. Cette avancée était attendue depuis la rentrée 2020 et elle ouvre un champ nouveau à l'enseignement catholique en même temps qu'elle renforce sa légitimité. L'enseignement catholique tient pourtant à marquer sa singularité en ce qui concerne la laïcité. Il ouvre d'autres chantiers : les aides sociales pour ses élèves, leur orientation dans Parcoursup par exemple.

Une entrée dans l'éducation prioritaire grâce à l'expérimentation Elimas



En septembre 2020, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, avait fait sensation en annonçant que JM Blanquer avait donné son accord à l'entrée de

l'enseignement catholique dans l'éducation prioritaire. Le ministre n'avait pas confirmé cette déclaration. Mais il l'a fait.

Six établissements catholiques sous contrat avec l'Etat, deux collèges marseillais, trois autres du Mans, de Nantes et de Roubaix et un lycée professionnel de Roubaix, font maintenant partie de l'éducation prioritaire. Ils y sont entrés grâce à la réforme portée par N Elimas par le biais des contrats locaux d'accompagnement (CLA). La particularité de ces contrats c'est de s'adresser à des établissements qui ne répondent pas aux critères sociaux économiques des Rep et Rep+.

Les établissements sont sous contrat pour des expérimentation pédagogiques portant sur l'expression orale, la maîtrise des émotions, le langage ou l'ouverture culturelle. "Les critères retenus sont les mêmes que ceux des établissements publics", nous a dit P Delorme.

"Nous nous félicitons de l'évolution de l'éducation prioritaire qui prend en compte dorénavant des contextes locaux d'établissements et pas seulement ceux des territoires fragilisés", dit P Delorme. "Ces contrats allouent des moyens supplémentaires à des établissements".

Sur l'année 2022, N Elimas a affirmé, après plusieurs tergiversations, que les crédits des CLA seraient en plus de ceux de l'éducation prioritaire. Mais ces expérimentations servent l'objectif de sa réforme qui est la suppression des Rep et leur remplacement par les CLA. Cela entrainerait le transfert de fonds nécessaires aux établissements qui concentrent les enfants les plus pauvres vers des établissements n'ayant ni le même niveau de pauvreté ni souvent de handicap scolaire. " On voit bien que cette logique qui invoque la diversité des territoires en disant qu'il faut prendre en compte la ruralité est une façon

de dissoudre la question sociale", explique [JY Rochex dans cet article](#).

Les maîtres du privé auront une formation propre à la laïcité

Philippe Delorme intervient sur un autre point politique : la laïcité. L'Eglise catholique avait critiqué la loi séparatisme, notamment la Conférence des évêques de France, en pointant la multiplication des contrôles et des contraintes. Ils craignaient des atteintes à la liberté de culte, d'association et d'enseignement. Depuis la loi est passée et l'Education nationale lance une grande campagne de formation et d'affichage sur la laïcité. L'enseignement catholique ne sera pas en reste mais entend défendre sa conception de la laïcité. "La laïcité n'est pas l'absence de religions mais ce qui permet leur coexistence harmonieuse", explique P Delorme. "Nous souhaitons vivre pleinement la laïcité mais en ayant quelque chose de différent à proposer". Aussi l'enseignement catholique refuse les formations de l'éducation nationale "car on ne vit pas la laïcité de la même façon". L'enseignement catholique développera ses propres formations. Elle sera proposée "à tous nos personnels éducatifs".

L'enseignement catholique veut les mêmes aides pour ses cantines

Autre point d'achoppement : les aides aux élèves des établissements catholiques en ce qui concerne la restauration. Le SGENC déplore que la plupart des collectivités locales ne subventionnent pas les repas des élèves comme elles le font dans le public. C'est le cas aussi de l'Etat qui ne les fait pas bénéficier de la "cantine à un euro" dans les zones rurales. Selon le SGENC cela nuit au développement des établissements

catholiques car les familles se détournent vers les établissements publics où elles peuvent bénéficier de ces aides.

La politique d'ouverture sociale de Parcoursup critiquée

Le dernier point de friction c'est Parcoursup. "Il n'est pas normal que le stress des lycéens vis à vis du bac ait été balayé par celui que génère Parcoursup", dit P Delorme. "Les élèves méritants se trouvent parfois pénalisés". Ce qui génère cette colère c'est le rejet par des IEP d'excellents élèves du privé. "Quand les IEP changent en cours de route leurs critères cela génère des déceptions". La part des élèves venant du privé dans les IEP est passée de 36 à 31%. Comme le dit P Delorme, "le recrutement des IEP a permis l'accueil de jeunes de lycées défavorisés et cela a conduit à ce que des jeunes de zones plus favorisés soient moins pris"... Le SGEN demande que Parcoursup prenne davantage en compte les avis des conseils de classe.

Des effectifs qui se maintiennent

L'enseignement catholique se porte bien. Il perd 367 élèves sur 2 045 223, autrement dit rien. Cette légère baisse se fait en primaire où on compte 7102 élèves de moins "pour des raisons démographiques", explique P Delorme. Dans le second degré il y a 5899 élèves de plus malgré la chute des effectifs en BTS et prépas (-2600). L'enseignement agricole connaît une nette progression avec 836 élèves de plus (+2%). Plus que jamais l'enseignement catholique affirme son poids et ses exigences.

François Jarraud

[A la rentrée 2020](#)